



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
13 MAI 2019 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 19-05-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 13 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-05-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of May 13, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 9 et 5 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 26.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 avril 2019

RÉSOLUTION N° 19-05-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 avril 2019

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 avril 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 avril 2019 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 19-05-02

Subject: Adoption of Minutes of April 29, 2019 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 29, 2019, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 29, 2019.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Faits saillants - rapports financier et vérificateur externe
- .2 Rapport financier 2018
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .4 Liste des commandes - 10 000 \$
- .5 Liste des commandes - 25 000 \$
- .6 Liste des chèques et dépôt directs
- .7 Rapport - ressources humaines
- .8 Permis et certificats

6. Don à la Croix-Rouge canadienne en appui aux sinistrés des inondations

RÉSOLUTION N° 19-05-03

Objet : Don à la Croix-Rouge canadienne en appui aux sinistrés des inondations

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal tient à apporter son aide aux sinistrés des récentes inondations majeures;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser un don de 20 000,00\$ au «Fonds de secours pour les inondations au Québec» mis sur pied par la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés des inondations en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Vente à l'encan

RÉSOLUTION N° 19-05-04

Objet : Vente à l'encan

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser l'Assistant-greffier à procéder à une vente à l'encan des bicyclettes abandonnées sur le domaine public et détenues par la Ville pendant plus de soixante jours, et des biens municipaux désuets, cette vente devant être précédée d'un avis public afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs biens abandonnés avant la vente qui sera tenue samedi, le 8 juin 2019, à 10h00;

D'autoriser la donation des items qui ne seront pas vendus à des organismes sans but lucratif ou, à défaut, à des personnes pouvant récupérer ou recycler les items;

D'autoriser, en tout dernier lieu, la destruction des biens qui ne pourront être vendus ou donnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-03

Subject : Donation to the Canadian Red-Cross to support the victims of the floodings

CONSIDERING that the Town of Mount Royal wants to offer its support to the victims of the recent major floodings;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize a donation of \$20 000.00 to the "Quebec Floods Appeal" set up by the Canadian Red-Cross in order to help the victims of the current floodings.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-05-04

Subject : Auction sale

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Assistant Clerk to proceed with an auction sale of the abandoned bicycles found on its public domain and the obsolete municipal equipment held by the Town for more than sixty days, a public notice will announce the sale and allow the rightful owners to recover their abandoned goods before the date of the auction which will be held Saturday, June 8, 2019, at 10:00 a.m.;

To authorize the donation of any unsold goods to non-profit organizations or, failing this, to any persons willing to reuse or recycle the articles;

To authorize, as last recourse, the destruction of the articles which will not have been sold or given away.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Projet pilote : chats errants

RÉSOLUTION N° 19-05-05

Objet : Projet pilote : chats errants

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De mettre en place un projet pilote géré par la SPCA pour le contrôle des chats errants sur le territoire de Ville de Mont-Royal;

D'accorder un budget de 5000\$ pour ce projet pilote, imputé au budget d'opération 02-211-00-499;

D'autoriser la Direction Générale et le Greffier à signer une entente avec la SPCA pour la mise en place du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-05

Subject : Pilot project: stray cats

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To set up a pilot project to be managed by the SPCA, for the control of stray cats on Town of Mount-Royal territory;

To allot a \$5000 budget for this pilot project, charged to the operating budget 02-211-00-499;

To authorize the Town Manager and the Town Clerk to sign an agreement with the SPCA for the implementation of such a project.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Comité de sélection : Prix Grands Monterois

RÉSOLUTION N° 19-05-06

Objet : Comité de sélection : Prix Grands Monterois

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De former un comité de sélection composé de 2 élus, 1 membre de l'administration et 3 résidents, pour évaluer les candidatures reçues;

De nommer les personnes suivantes au comité de sélection : Maire Philippe Roy, Conseiller Jonathan Lang, Mme Ava L. Couch, directrice générale, Mme Caroline Emblem et MM Nick Stephens et Fouad Sahyoun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-06

Subject : Selection Committee: Great Townies

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To form a selection committee comprised of 2 members of council, 1 member of the administration and 3 residents, to evaluate the applications received;

To appoint the following people to the selection committee: Mayor Philippe Roy, Councillor Jonathan Lang, Mrs Ava L. Couch, Town Manager, Mrs Caroline Emblem and Messrs. Nick Stephens and Fouad Sahyoun.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 19-05-07

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er avril au 30 avril 2019:

Salaires et avantages sociaux: 1 389 564 \$

Fournisseurs et autres paiements: 2 423 446 \$

Assurances: 604 \$

Frais de financement: 124 412 \$

Remboursement en capital – Dette à long terme: 813 000 \$

Total des déboursés: 4 751 026 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-07

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between April 1 to April 30, 2019:

Salaries and fringe benefits: \$1,389,564

Suppliers and other payments: \$2,423,446

Insurance: \$604

Financing costs: \$124,412

Principal reimbursements – long term debt: \$813,000

Total disbursements: \$4,751,026.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Rejet de soumission - Services professionnels pour la restauration de deux (2) postes de chloration

RÉSOLUTION N° 19-05-08

Objet : Rejet de soumission - Services professionnels pour la restauration de deux (2) postes de chloration

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour les services professionnels pour la restauration de deux (2) postes de chloration de la Ville dans le cadre du projet C-2019-40B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-08

Subject : Rejection of tender - Professional services for the restoration of two (2) chlorination stations

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To reject the tender received for the professional services for the restoration of two (2) chlorination stations of the Town under contract C-2019-40B.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement du contrat pour les décorations extérieures des fêtes

RÉSOLUTION N° 19-05-09

Objet : Renouvellement du contrat pour les décorations extérieures des fêtes

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 48 073,51 \$ (taxes incluses) en 2019 pour l'installation et l'enlèvement des décorations extérieurs des fêtes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) en 2020 pour l'installation et l'enlèvement des décorations extérieures de fêtes, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat C-2018-42 à la compagnie SERVICES MRO INC. aux prix unitaires et forfaitaires soumis, indexés selon l'IPC, au montant de 78 073,51 \$ (taxes incluses) pour la première année d'option du contrat (période comprise entre le 1er juin 2019 et le 30 avril 2020), avec option de renouvellement au gré de la Ville pour la dernière année d'option du contrat (période du 1er juin 2020 au 30 avril 2021), le tout, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019 48 073,51 \$ (taxes incluses) Crédits: 43 897,52 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020 30 000 \$ (taxes incluses) Crédits: 27 394 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation :
02-761-00-457 - Services externes – décoration des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-09

Subject : Contract renewal for the exterior Holidays Decorations

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$48,073.51 (taxes included) in 2019 for the installation and removal of exterior holidays decorations, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$30,000 (taxes included) in 2020 for the installation and removal of exterior holidays decorations, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the renewal of the contract C-2018-42 to the company SERVICES MRO INC., to undertake these works with the unit and lump sum prices submitted, indexed according to CPI, for the amount of \$78,073.51 (taxes included) for the first optional year of the contract (period starting June 1st 2019 to April 30th 2020) , with a renewal option at the Town's discretion for the last optional year (period starting June 1st 2020 to April 30th 2021), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to the new contract as follows:

Source:
Operating Budget 2019 \$ 48,073.51 (taxes included) Credits: \$ 43,897.52

Source:
Operating Budget 2020 \$30,000 (taxes included) Credits: \$27,394

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation:
02-761-00-457 - "Services externes – décoration des fêtes".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs

RÉSOLUTION N° 19-05-10

Objet : Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 3 544 203,28 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI)2018 et 2019, pour la reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., le contrat (C-2019-30) à cette fin, aux prix unitaires soumis d'un montant total de 3 074 977,63 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance no 1 :
Règlement d'emprunt E-1902 amorti sur une période de 25 ans

Imputation:
Projet 2019-310-08
22-300-00-711 - Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs afférents
Dépense: 2 190 259,87 \$ (taxes incluses)
Crédits: 1 999 999,20 \$

Provenance no 2 :
Règlement d'emprunt E-1803 amorti sur une période de 25 ans

Imputation:
Projet 2018-310-07
22-300-00-711 - Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs afférents
Dépense: 1 353 943,41 \$ (taxes incluses)
Crédits: 1 236 330,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-10

Subject : Reconstruction, repair and resurfacing of various streets and sidewalks

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$3,544,203.28 (taxes included) within the 2018 and 2019 Capital Expenditure Programs (PTI) for the Annual reconstruction, repair and resurfacing of streets and sidewalks, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest tenderer, EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC., the contract (C-2019-30) to undertake this work, with the unit prices submitted, for a total of \$3,074,977.63 taxes included in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source 1:
Loan by-Law E-1902 with an amortization period over 25 years

Imputation:
Project 2019-310-08
22-300-00-711 - "Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs afférents"
Expense: \$2,190,259.87 (taxes included)
Credits: \$1,999,999.20

Source 2:
Loan by-Law E-1803 with an amortization period over 25 years

Imputation:
Project 2018-310-07
22-300-00-711 - "Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs afférents"
Expense: \$1,353,943.41 (taxes included)
Credits: \$1,236,330.80.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable - Phase 1

RÉSOLUTION N° 19-05-11

Objet : Réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable - Phase 1

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 381 024 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par chemisage structural (Phase 1), incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à la compagnie SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. le contrat (C-2019-45) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 346 385,18 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2019, conformément aux documents de soumission, sous réserve de l'approbation du programme TECQ 2014-2018 par le MAMH;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1503 amorti sur une période de 20 ans;

Règlement d'emprunt E-1905 amorti sur une période de 20 ans;

La subvention versée par le gouvernement dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour le paiement de ces investissements sera affectée à la réduction de l'emprunt.

Imputation :
Projet : 2 065 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc TECQ 2014-2018

Compte budgétaire : 22-400-00-716

Projet : 2019-310-04 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc TECQ 2019-2023

Compte budgétaire : 22-400-00-716

Contrat : 346 385,18 \$ (taxes incluses)
Dépense: 381 024 \$ (taxes incluses)
Crédits : 347 925,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-11

Subject : Rehabilitation of water mains using structural cured-in-place piping - Phase 1

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$381,024 (taxes included) in 2019 for rehabilitation of water mains(Phase 1), which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. the contract (C-2019-45) to undertake these works, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$346,385.18 (taxes included) for work to be executed in 2019, in accordance with the tendering documents, subject to the approval of the TECQ 2014-2018 program by the MAMH;

To charge these expenditures as follows :

Source :
Loan By-Law E-1503 with an amortization period over 20 years;

Loan By-Law E-1905 with an amortization period over 20 years;

The subsidy paid by the government under the TECQ 2014-2018 program for the payment of the investment will be used to reduce the loan.

Appropriation:
Project: 2 065 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc TECQ 2014-2018"

Budget account: 22-400-00-716

Project: 2019-310-04 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'aqueduc TECQ 2019-2023"

Budget account: 22-400-00-716

Contract: \$346,385.18 (taxes included)
Expense: \$381,024.00 (taxes included)
Credits: \$347,925.70.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural

RÉSOLUTION N° 19-05-12

Objet : Réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 280 000 \$ (taxes incluses) en 2019 pour la réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC., le contrat (C-2019-46) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 253 883,20 \$ (taxes incluses) pour les travaux à exécuter en 2019, conformément aux documents de soumission;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1503, amorti sur une période de 20 ans;

Règlement d'emprunt E-1602, amorti sur une période de 20 ans;

Règlement d'emprunt E-1905, amorti sur une période de 20 ans;

La subvention versée par le gouvernement dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour le paiement de ces investissements sera affectée à la réduction de l'emprunt.

Imputation :
Projet : 2075 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Projet : 2096 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Projet : 2019-310-03 - Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 253 883,20 \$ (taxes incluses)
Dépense: 280 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 255 677,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-12

Subject : Rehabilitation of sewers using structural cured-in-place piping

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$280,000 (taxes included) in 2019 for rehabilitation of sewers, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer, LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. the contract (C-2019-46) to undertake these works, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$253,883.20 (taxes included) for work to be executed in 2019, in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows :

Source :
Loan By-Law E-1503, with an amortization period over 20 years;

Loan By-Law E-1602, with an amortization period over 20 years;

Loan By-Law E-1905, with an amortization period over 20 years;

The subsidy paid by the government under the TECQ 2014-2018 program for the payment of the investment will be used to reduce the loan.

Appropriation:
Project: 2075 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Project: 2096 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Project: 2019-310-03 - « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout »

Budget account: 22-400-00-715

Contract: \$253,883.20 (taxes included)
Expense: \$280,000 (taxes included)
Credits: \$255,677.32.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Lavage des vitres et fenêtres - Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

RÉSOLUTION N° 19-05-13

Objet : Lavage des vitres et fenêtres - Bibliothèque Reginald-J.-P.-Dawson

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 24 658,98 \$ (taxes incluses), en 2019, pour le lavage des vitres et fenêtres de la bibliothèque municipale, pour la période du 1er juin au 31 décembre 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 19 606,45 \$ (taxes incluses), en 2020, pour le lavage des vitres et fenêtres de la bibliothèque municipale, pour la période du 1er janvier au 31 mai 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat (C-2019-50) à la compagnie ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaire soumis soit au prix total de 44 265,43 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres.;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019

Contrat: 24 658,98 \$ (taxes incluses)
Crédits: 22 516,93 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2020

Contrat: 19 606,45 \$ (taxes incluses)
Crédits: 17 903,30 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation:
02-771-01-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-13

Subject : Glass and window cleaning - Reginald-J.-P.-Dawson library

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$24,658.98 (taxes included), in 2019, for the glass and window cleaning of the municipal library, period from June 1st to December 31st 2019, including as needed all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$19,606.45 (taxes included), in 2020, for the glass and window cleaning of the municipal library, period from January 1st to May 31st 2020, including as needed all accessory costs;

To award the contract (C-2019-50) to the company ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. to undertake these works at the lump sum and unit prices submitted, for the total amount of \$44,265.43 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Sources:
Operating Budget 2019

Contract: \$24,658.98 (taxes included)
Credits: \$22,516.93

Sources:
Operating Budget 2020

Contract: \$19,606.45 (taxes included)
Credits: \$17,903.30

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation:
02-771-01-522 - "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains".

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Achat d'équipements et de licences informatiques

RÉSOLUTION N° 19-05-14

Objet : Achat d'équipements et de licences informatiques

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense totale de 130 059,72 \$ (taxes incluses), pour l'achat d'équipements et licences informatiques notamment de deux serveurs hôtes Dell Poweredge et les licences nécessaires à la réalisation du projet;

D'accorder à la compagnie Solutions IT2GO, le contrat SMP-2019-22 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de prix, soit au prix total de 130 059,72 \$ taxes incluses, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

Les dépenses de 130 059,72 \$ associées à ce contrat seront imputées comme suit;

Provenance :
Règlement d'emprunt # E-1901

Imputation :
Poste budgétaire : 22-100-00-761 Projet 2019-100-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-14

Subject : Purchasing of IT equipment and licensing

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize a total expenditure of \$130,059.72 (taxes included), for the purchase of IT equipment and licenses including two Dell Poweredge host servers and its appropriate licenses necessary for the realization of the project;

To award to IT2GO SOLUTIONS, the contract SMP-2019-22 for this purpose, at the unit and lump sum prices indicated in the price schedule, i.e. the total price of \$130,059.72 taxes included, all in accordance with the tender documents;

The expenses of \$130,059.72 associated with this contract will be charged as follows;

Source of Funding:
By-Law # E-1901

Appropriation :
Budget code: 22-100-00-761 Project : 2019-100-03.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Fourniture et livraison du matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc

RÉSOLUTION N° 19-05-15

Objet : Fourniture et livraison du matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel de béton pour les travaux d'égout et d'aqueduc pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. le contrat SMI-2019-27 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 27 674,54 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

RESOLUTION N° 19-05-15

Subject : Supply and delivery of concrete sewage and waterworks materials

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$30,000 (taxes included), for the supply and delivery of concrete sewage and waterworks materials for the period of June 1st, 2019 to May 31st, 2020, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. the contract SMI-2019-27 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$27,674.54 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2019 et 2020;

Imputation enregistrée à l'inventaire de stock et imputée au fur et à mesure de l'utilisation aux postes :

02-413-00-642 - Matériel - Tuyaux et vannes 02-415-00-642 - Matériel d'égout ;

Pour l'année 2020, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2019 and 2020;

Appropriation recorded in inventory and charged on an as-used basis to items :

02-413-00-642 - "Matériel - Tuyaux et vannes" 02-415-00-642 - "Matériel d'égout";

For 2020, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Rejet de la soumission - Enlèvement de graffitis

RÉSOLUTION N° 19-05-16

Objet : Rejet de la soumission - Enlèvement de graffitis

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De rejeter la soumission reçue pour le contrat d'enlèvement de graffitis (C-2019-58).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-16

Subject : Rejection of tender - Graffiti removal

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To reject the tender received for the graffiti removal contract (C-2019-58).

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Modifications aux conduits souterrains - Avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 19-05-17

Objet : Modifications aux conduits souterrains - Avenue Roosevelt

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 84 000 \$ (taxes incluses) pour les modifications aux conduits souterrains sur l'avenue Roosevelt, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie TRJ TÉLÉCOM INC. le contrat C-2019-37 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 76 180,61 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

RESOLUTION N° 19-05-17

Subject : Modifications to underground conduits - Roosevelt Avenue

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$84,000 (taxes included) to execute the contract for the modifications to underground conduits on Roosevelt Avenue, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to TRJ TÉLÉCOM INC. the contract C-2019-37 to undertake these works with the unit and lump sum price submitted, for the amount of \$76,180.61 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:

Règlement d'emprunt E-1803 - période d'amortissement de 5 ans

Loan by-Law E-1803 - amortization period of 5 years

Imputation :
22-100-00-761 - Remplacer certains conduits pour le réseau de fibre optique

Appropriation:
22-100-00-761 - "Remplacer certains conduits pour le réseau de fibre optique"

Contrat : 79 180,61 \$ (taxes incluses)
Crédits : 76 703,20 \$.

Contract : \$76,180.61 (taxes included)
Credits : \$76,703.20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. **Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat**

RÉSOLUTION N° 19-05-18

RESOLUTION N° 19-05-18

Objet : Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat

Subject : Adoption of a procedure for receiving and examining complaints filed in the course of the awarding of a contract through a public call for tenders or otherwise

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'adopter, conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19), la Procédure portant sur la réception et l'examen par la Ville de Mont-Royal des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat.

To adopt, in accordance with section 573.3.1.3 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. c. C-19), the Procedure regarding the Reception and Examination by the Town of Mount Royal of the Complaints Filed in the Course of the Awarding of a Contract Through a Public Call for Tenders or Otherwise

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

22. **Contrat d'électricité - dépenses supplémentaires**

RÉSOLUTION N° 19-05-19

RESOLUTION N° 19-05-19

Objet : Contrat d'électricité - dépenses supplémentaires

Subject : Electricity contract - additional expenses

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense maximale de 200 000 \$ (taxes incluses) à Mofax Électrique pour la période entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019, pour divers travaux d'électricité dans les bâtiments municipaux de Ville de Mont-Royal (contrat C-2016-43);

To authorize a maximum expenditure of \$200,000 (including taxes) to Mofax Électrique for the period between July 1, 2018 and June 30, 2019, for various electrical work in the municipal buildings of the Town of Mount-Royal (contract C-2016-43);

D'imputer un montant de 34 500 \$ (taxes incluses) au budget d'opération 2019, 02-385-00-522 pour couvrir les dépenses associées aux travaux usuels et d'urgence dans le cadre de ce contrat; la balance des dépenses du contrat étant déjà approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge an amount of \$34,500 (including taxes) to the 2019 operating budget, 02-385-00-522 to cover expenses related to routine and emergency work under this contract; the balance of the contract expenses having already been approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Déploiement du réseau BIXI sur le territoire de Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 19-05-20

Objet : Déploiement du réseau BIXI sur le territoire de VMR

ATTENDU QU'il est prévu au Plan d'urbanisme de bonifier le réseau cyclable et de l'arrimer au réseau de Montréal;

ATTENDU que le transport actif est une mesure complémentaire de déplacement saine et à valoriser et qui a une incidence positive sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU que BIXI Montréal s'occupera de la gestion du réseau BIXI sur le territoire de VMR et la ville sera propriétaire de l'équipement;

ATTENDU l'entente de gestion reçue le 9 mai 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 138 100\$, pour l'implantation du projet BIXI à Ville Mont-Royal, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'approuver l'entente de gestion à être signée avec BIXI Montréal;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou son assistant, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de gestion, ou tout document substantiellement conforme à celle-ci, ainsi que tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-20

Subject : Implementation of the BIXI network in TMR

WHEREAS the Urban Plan calls for the bike path network to be upgraded and integrated with the Montreal network;

WHEREAS active transportation is a healthy mode of travel which is to be encouraged and which has a positive impact on the quality of the environment;

WHEREAS BIXI Montréal will be responsible for managing the BIXI network in TMR and the Town will own the equipment; and

CONSIDERING the management agreement received on May 9, 2019;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the expenditure of \$138,00 to implement the BIXI project in Town of Mount Royal, including any accessories, if applicable;

To approve the management agreement signed with BIXI Montréal;

To authorize the mayor or acting mayor or the Town clerk or his assistant to execute, for and on behalf of the Town, the management agreement or any substantially similar document as well as all documents deemed useful and necessary to give full effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 19-05-21

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 26 avril 2019:

Plan N°4: 418 Walpole pour « Agrandissement d'une ouverture, modification porte pour fenêtre et terrasse »;

Plan N°6 : 331 Geneva pour « Agrandissement arrière »; Doit soumettre échantillons et couleurs pour approbation finale;

Plan N°7 : 54 Palmerston pour « Terrasse »;

Plan N°9: 215 Beverley pour « Modification d'une demande acceptée »; Sous réserve : Conserver la modulation de la fenêtre au deuxième étage du côté latéral gauche comme approuvé ;

Plan N°10 : 472 Brookfield pour « Changement fenêtres façade arrière »; Sous réserve : Enlever les faux- impostes dans le haut des fenêtres/porte pour conserver le même style que les fenêtres existantes;

Plan N°11 : 2352 Lucerne pour « Enseigne appliquée – WW Studio »;

Plan N°15 : 540 Clyde pour « Nouvelle porte et couleur du toit »;

Plan N°16 : 205 Bates pour « Nouvelle construction – Bâtiment multifamilial - approbation des Échantillons »;

Plan N°19 : 135 Lazard pour « Modification d'un permis émis – couleur d'une fenêtre à l'arrière »;

Plan N°20 : 565 Abercorn pour « Terrasse »;

Plan N°22 : 533 Stanstead pour « Modification d'un plan approuvé – Agrandissement arrière »; Sous réserve : La façade latérale gauche doit avoir le même retrait de 10" que le plan approuvé;

Plan N°23 : 414 Kindersley pour « Modification d'un permis émis – fenêtres »;

Plan N°25 : 464 Berwick pour « Agrandissement arrière »; Sous réserve : Longboard «Table Walnut».

RESOLUTION N° 19-05-21

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 26, 2019:

Plan No.4: 418 Walpole for "Enlarging an opening, modifying door to a window and deck";

Plan No.6: 331 Geneva for "Rear addition"; Must submit samples and colors for final approval;

Plan No.7: 54 Palmerston for "Deck";

Plan No.9: 215 Beverley for "Modification to an approved request"; Subject to : Maintain the modulation of the window on the second floor's left side as approved;

Plan No.10: 472 Brookfield for "Changing the rear façade's windows"; Subject to: Removing fake transoms at the top of the windows / door to maintain the same style as existing windows;

Plan No.11: 2352 Lucerne for "Wall-mounted sign - WWstudio";

Plan No.15: 540 Clyde for "New door and roof color";

Plan No.16: 205 Bates for "New construction – Multifamily building - approval of Samples";

Plan No.19: 135 Lazard for "Issued permit modification – Rear window's color";

Plan No.20: 565 Abercorn for "Deck";

Plan No.22: 533 Stanstead for "Modification to an approved plan – Rear addition"; Subject to: The left side facade must have the same 10 " clearance as the approved plan;

Plan No.23: 414 Kindersley for "Modification to an issued permit - windows";

Plan No.25: 464 Berwick for "Rear addition"; Subject to: Longboard 'Table Walnut'.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 26 avril 2019:

Plan N°2 : 3333 Graham pour « Structure sur le toit pour surélever des climatiseurs »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Fournir information sur la visibilité des unités de la rue. Voir si un écran visuel est nécessaire. Nécessité de fournir des élévations pour confirmer les hauteurs des unités existantes et les unités surélevées proposées. Les installations de toiture de ce bâtiment doivent être nettoyées et non agrégées »;

Plan N°3 : 1731 Laird pour « Agrandissement arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'ajout proposé n'intègre pas l'architecture de la maison existante. Les services d'un architecte sont fortement recommandés. La maison existante est charmante et toute ajout doit respecter et intégrer son volume et son architecture et sans être dominant. Fournir des photos de la maison existante et le certificat de localisation »;

Plan N°8 : 2236 Sunset pour « Modification de la demande de permis déjà approuvée – ouvertures »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les modifications approuvées par l'architecte ont été réalisées avec une compréhension et un respect de l'architecture existante de la maison, contrairement à la présente modification proposée »;

Plan N°12 : 951 Dunsmuir pour « Agrandissement au-dessus du garage et arrière »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les ajouts doivent être conçus comme des volumes secondaires; le toit inférieur par rapport au volume principal et l'addition arrière doivent être complémentaires et s'intégrer à l'architecture existante. Voir pour ajouter une lucarne séparée au-dessus du garage au lieu de la proposition qui allonge inutilement la façade. Conserver le même profil du toit sur le côté. Fournir un plan de toit. Retravailler l'élévation Est proposée, jonction pierre/acrylique. Trop de matériaux différents »;

Plan N°13 : 73 Highfield pour « Modification de la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Même commentaire que les précédents. Fournir une photo de la couleur choisie sur la pierre et l'acrylique existant. La nouvelle modulation des fenêtres ne s'intègre pas à la maison, au voisin jumelé et au projet présenté. Doit faire la vérification si les fenêtres ont été changées avant ou après le règlement N°1449 où un permis est maintenant nécessaire pour tout changement de couleur et de modulation aux ouvertures »;

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on April 26, 2019:

Plan No.2: 3333 Graham for " Structure installed on rooftop to elevate air conditioning units"; REFUSED for the following reasons: " Provide information on the visibility of street units. See if a visual screen is needed. Need to provide elevations to confirm the existing unit's heights and proposed elevated units. Roof installations on this building need to be cleaned up and not aggregated";

Plan No.3: 1731 Laird for "Rear addition"; REFUSED for the following reasons: " Proposed addition does not integrate with the existing home's architecture. Hiring an architect is strongly recommended. Existing home is charming and any additions should respect and integrate with its massing and architecture and not over take it. Must provide pictures of the existing home and the certificate of location";

Plan No.8: 2236 Sunset for "Modification to the permit request already approved - openings"; REFUSED for the following reasons: "The approved modifications by the architect were done with an understanding and a respect of the home existing architecture and the present proposed modification do not";

Plan No.12: 951 Dunsmuir for "Rear and above the garage addition"; REFUSED for the following reasons: " The additions should be designed as secondary volumes; lower roof with respect to principal volume and rear addition should be complementary and integrate with the existing architecture. See to add a separate dormer over the garage instead of the proposal that unnecessarily lengthens the facade. Keep the same profile of the roof on the side. Provide a roof plan. Rework the proposed East elevation, junction stone / acrylic. Too many different materials";

Plan No.13: 73 Highfield for "Front façade's modification"; REFUSED for the following reasons: " Same comment as the previous ones. Provide a picture of the chosen color on the stone and the existing acrylic. The new windows modulation does not fit into the house, the twinned neighbor and the presented project. Must check if the windows have been changed before or after By-law No.1449 where a permit is now required for any change of color and modulation to openings";

Plan N°18 : 2110 Athlone pour « Travaux sans permis – Modification de la façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maintien des commentaires précédents. Le comité comprend que les propriétaires actuels ont fait l'achat de la maison sans avoir pris connaissance des refus du comité sur les travaux réalisés sans permis par le propriétaire précédent. Cependant, cette maison fait partie du paysage de Ville de Mont-Royal et son intégrité architecturale doit être préservée indépendamment du propriétaire de la maison. Le comité ne voit pas un problème à la luminosité de la maison avec l'ajout d'une marquise avec des parties ajourées au-dessus des ouvertures existantes »;

Plan N°21 : 102 Normandy pour « Nouvelles fenêtres »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La modulation des fenêtres et la couleur choisie ne sont pas un bon choix pour cette maison. Les fenêtres ne sont pas assez longues pour avoir une ligne horizontale. L'inspiration proposée est bonne mais cette maison a des plus grandes fenêtres et de vraies impostes dans la fenêtre avant RDC »;

Plan N°24 : 216 Kindersley pour « Fermeture d'une galerie avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La maison existante est représentative de la phase 1 et est charmante. Sa galerie s'intègre parfaitement bien et la modification à cette dernière devrait respecter les éléments de l'époque et de l'existant. Voir exemple du 123 Dobie. Doit faire une vérification réglementaire concernant la possibilité de fermer cette galerie et le non-respect du COS »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 25. Adoption du Règlement no 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres**

RÉSOLUTION N° 19-05-22

Objet : Adoption du Règlement no 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 29 avril 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

Plan No.18: 2110 Athlone for "Work without permit – Front façade's modification"; REFUSED for the following reasons: "CCU maintain previous comments. The committee understand that the current owners have purchased the house without having been aware of the refusals of the committee on work done without a permit by the previous owner. However, this house is part of Town of Mount Royal's landscape and its architectural integrity must be preserved independently of the owner of the house. The committee do not see a problem with the brightness of the house adding a canopy with perforated parts above the existing openings";

Plan No.21: 102 Normandy for "New windows"; REFUSED for the following reasons: "The windows' modulation and the chosen color are not a good choice for this house. The windows are not long enough to have a horizontal line. The proposed inspiration is good but this house has larger windows and real transoms in the first floor's front window";

Plan No.24: 216 Kindersley for "Closing a front porch"; REFUSED for the following reasons: "The existing house is representative of the Phase 1 and is charming. Its porch fits perfectly and its modification should respect all elements of the time and of the existing. See 123 Dobie as an example. Must verify By-Law regarding the possibility of closing this porch and non-compliance with COS ";

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 19-05-22

Subject : Adoption of By-law No. 1383-2 to amend By-law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to treatment and maintenance of lawns, shrubs and trees

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R., Chapter C-19), By-law No.1383-2 to amend By-law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to treatment and maintenance of lawns, shrubs and trees was preceded by a filing and a notice of motion given on April 29, 2019;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'adopter le Règlement n° 1383-2 modifiant le règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales en ce qui a trait au traitement et l'entretien de pelouses, d'arbustes et d'arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To adopt By-law No.1383-2 to amend By-law No. 1383 concerning permits for carrying on certain businesses with respect to treatment and maintenance of lawns, shrubs and trees.

CARRIED UNANIMOUSLY

- 26. Adoption du Règlement no 1433-2 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition**

RÉSOLUTION N° 19-05-23

Objet : Adoption du Règlement no 1433-2 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1433-2 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition a été précédé d'un avis de motion donné le 29 avril 2019;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter le Règlement n° 1433-2 modifiant le règlement no. 1433 visant à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Mont-Royal afin de retirer les périodes de restrictions d'abattage, d'élagage et de disposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 27. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide**

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

La conseillère Michelle Setlakwe. dépose le Projet de règlement no 1456 concernant les appareils de chauffage, de cuisson d'aliments et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

RESOLUTION N° 19-05-23

Subject : Adoption of By-law No. 1433-2 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal to remove periods of restrictions on felling, pruning and disposal

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No. 1433-2 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal to remove periods of restrictions on felling, pruning and disposal was preceded by a notice of motion given on April 29, 2019;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt By-law No. 1433-2 to amend By-law No. 1433 concerning the fight against the propagation of the emerald ash borer within the Town of Mount Royal to remove periods of restrictions on felling, pruning and disposal.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1456 concerning solid-fuel heating and cooking devices and fireplaces

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-law No. 1456 concerning solid-fuel heating and cooking devices and fireplaces and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

28. Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville

Objet : Dépôt et avis de motion du Projet de règlement no 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville

La conseillère Michelle Setlakwe dépose le projet de Règlement n° 1457 portant sur la délégation de la tâche de présenter à l'Autorité des marchés publics les observations de la Ville et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Subject : Filing and notice of motion of Draft By-law No. 1457 Pertaining to the Delegation of the Task to Submit Town of Mount Royal's Observations to the Autorité des marchés publics

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-law No. 1457 Pertaining to the Delegation of the Task to Submit Town of Mount Royal's Observations to the Autorité des marchés publics and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

29. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 19-05-24

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 19-05-24

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the May 16, 2019 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the May 16, 2019 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

31. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 45 et 8 citoyens s'adressent au conseil.
La période de questions se termine à 21 h 12.

32. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 19-05-25

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 21 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 19-05-25

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 21:12.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy